

FONDS D'INTERVENTION



ARRONDISSEMENT
CONCERNÉ



WISSEMBOURG

Suite à la réduction des effectifs de la société BURSTNER à Wissembourg, un plan de revitalisation a été adopté en vue de dynamiser le tissu économique local et créer des emplois en compensation des postes supprimés.

Une des actions consiste, pour SODIV, à mettre en place **un fonds de prêts participatifs de 900 000 €** pour financer, à des conditions bonifiées par BURSTNER, des projets de création et de développement d'entreprises porteurs d'emplois.

ENTREPRISES ÉLIGIBLES

- Les entreprises dans les secteurs de l'industrie et du service aux entreprises (les activités de négoce et de services aux particuliers sont exclues du dispositif).
- Elles doivent obligatoirement être constituées sous forme de société.

PROJETS FINANÇABLES

Tout projet créateur d'emplois dans le cadre de la création d'une nouvelle entreprise ou du développement d'une entreprise existante.

CARACTÉRISTIQUES DU PRÊT

Le prêt participatif, qui est assimilé à des quasi fonds propres, est un outil financier :

- dont l'objet n'est pas affecté
- accordé sans caution, ni garantie particulière
- conçu pour renforcer la structure financière de l'entreprise
- simple et rapide à mettre en place

Il vient en complément et exerce un effet de levier sur les financements de la communauté bancaire et des autres structures d'apports en fonds propres.

Le montant du prêt, à raison de 14 300 € par création d'emploi prévue, est compris entre un minimum de 42 900 € et un maximum de 143 000 €.

Le taux proposé est de



2% L'AN,
FIXE

Sur une durée



DE 5 OU
6 ANS



Le remboursement s'effectue par échéances trimestrielles à terme échu, avec un amortissement constant en capital.

Il n'y a aucune perception de frais de dossier.

UN APPORT EN QUASI FONDS PROPRES À SEULEMENT 2 % L'AN.

INTÉRESSÉ ? PRENEZ CONTACT AVEC

Catherine BRINGEL

06 76 40 96 83

cbringel@sodiv.fr

Dominique SCHILLING

06 50 92 95 00

dschilling@sodiv.fr

Donner de l'@vance à ceux qui avancent

